

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 193 /2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 05 avril 2017 Présents : Mmes Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Carine LAVAL, Christine VIONNET, Corinne GUISEPPIN, Estélita LACHENAL Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Jean VIOLLET, André-Gilles CHATAGNAT, Patrice GAILLARD, Pouvoirs : Mme Paulette LENORMAND donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Carole BRETON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Pascal COULLOUX, donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES Absents excusés : Anne-Marie BAILLEUL, Grégoire LAFEVERGES, Alain CHAMOSSET. Mme Corinne GUISEPPIN a été élue secrétaire de séance

Objet : AMO et Maitrise d'œuvre du Multi accueil Seyssel 74

Compte tenu de la délibération CC 74 /2017 approuvant la création d'un Multi accueil à Seyssel 74 ainsi que son plan de financement

Compte tenu de la délibération CC 58 / 2017 approuvant le contrat de ruralité et autorisant le signature de ce dernier avec M. le Préfet de Haute Savoie

Vu les études préalables validées en Comité de Pilotage: APS, Etat Des Lieux, estimatif des travaux

Vu la proposition de la commission sociale demandant le lancement du projet du Multi accueil à Seyssel 74 dont l'AMO et la maitrise d'œuvre

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré approuve :

- le lancement d'une AMO dont les missions sont les suivantes : montage du dossier administratif (déclaration de travaux), rédaction du cahier des charges pour lancement de l'AO de l'équipe de maitrise d'œuvre (MOE/CT/CSPPS), analyse des offres et classement pour décision CAO, aide à la rédaction des pièces administratives (CCAP, AE, Mémoire technique), la rédaction des pièces techniques DCE et plans par la maîtrise d'œuvre. L'AMO vérifie et propose à validation pour la maîtrise d'ouvrage. Analyse des offres par AMO pour décision de la CAO, suivi de chantier, opérations préalables à la réception des travaux, levées des réserves.

- autorise le Président à prendre toutes dispositions pour retenir l'AMO selon les missions indiqués ci-dessus.

-le lancement d'une consultation pour une maitrise d'œuvre.

Le Président

Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD

